

## Communiqué de presse

# Collaboration entre la Fondation Centime Climatique et l'Agence de l'énergie pour l'économie

Zurich, le 15 novembre 2006

**La Fondation Centime Climatique et l'Agence de l'énergie pour l'économie ont convenu d'une collaboration dans le domaine des combustibles. Le but est d'augmenter la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse.**

La Fondation Centime Climatique et l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ont convenu d'une étroite collaboration, également dans le domaine des combustibles. A l'avenir, l'AEnEC agira comme intermédiaire pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour toutes les entreprises qui sont membres de l'Agence. Toutes les entreprises membres de l'Agence peuvent offrir des réductions des émissions de CO<sub>2</sub> qui vont au-delà de leur convention d'objectifs à la Fondation centime climatique. Ainsi les buts promis par l'Economie pourront être atteints dans tous les cas. Avec une rémunération par tonne de CO<sub>2</sub> économisée, les entreprises seront motivées à obtenir des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> supplémentaires à l'intérieur du pays. Ces réductions supplémentaires de CO<sub>2</sub> sont pour la Fondation Centime Climatique une contribution importante qui lui permettra de remplir ses obligations vis-à-vis de la Confédération.

La Fondation Centime Climatique met à la disposition des entreprises membres de l'AEnEC un montant de 80 mio fr. Grâce à cette motivation, la réduction d'émission de CO<sub>2</sub> devrait augmenter pendant les années 2007 à 2012. Le prix sera déterminé sur les bases des prix du marché, mais atteindra au maximum Fr. 80.– par tonne de CO<sub>2</sub> économisée.

Au cours du premier trimestre de 2007, l'AEnEC organisera une mise aux enchères entre les participants pour le montant à disposition. Actuellement, les règles du procédé sont mises au point, particulièrement pour les entreprises qui ont l'intention de demander l'exonération de la taxe CO<sub>2</sub> au cas où elle serait introduite.

### **Pour toutes informations supplémentaires:**

Fondation Centime Climatique: Marco Berg, 079 829 71 03,  
[www.stiftungklimarappen.ch](http://www.stiftungklimarappen.ch)

L'Agence de l'énergie pour l'économie: Max Zürcher, 079 757 81 93  
[www.enaw.ch](http://www.enaw.ch)